

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau des élections et de la police administrative

COMMUNE DE BEAUMONT-DE-LOMAGNE

INSCRIPTION SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE
A LA LISTE DES OBJETS MOBILIERS CLASSES MONUMENTS HISTORIQUES

AP n° 82. 2017. 01. 17. 002

Le préfet de Tarn-et-Garonne

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi et modifié par les décrets n° 94-83 du 19 janvier 1994 et n° 2007-487 du 30 mars 2007 ;

VU l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 6 janvier 2017 ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne,

ARRETE :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques :

Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption:

- . Plaque commémorative de l'abbé Cueillens, marbre noir après 1689 PM82001890
- . Chapelle (calice, patène, burettes, plateau, clochette) et son coffret, argent doré, bois, Alexandre Thierry, orfèvre, Paris entre 1838 et 1853 PM82001891
- . Meubles (2) de sacristie, bois naturel, sculpté, 17^{ème} siècle PM82001892
- . Statue de Sainte-Catherine, bois sculpté peint, Antoine Guépin 1684-1685 PM82001893
- . Dalle funéraire de Martin Gras, 1336, marbre blanc PM82001894
- . Tableau « les noces de Cana », huile sur toile, milieu 17^{ème} siècle PM82001895
- . Tableau « résurrection du Christ », huile sur toile, cadre en bois doré, Colin Alexandre Marie, 1843 PM82001896
- . Tableau « Saint Joseph et son bâton fleuri », huile sur toile, 18^{ème} siècle PM82001897
- . Tableau « le songe de Saint-Joseph », huile sur toile, 18^{ème} siècle PM82001898
- . Retable, autel et tabernacle de Saint-Fabien, bois sculpté, peint, don de Michel de Verthamon, évêque de Montauban (1728-1762) PM82001899

Article 2 - Le secrétaire général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, le maire de BEAUMONT-DE-LOMAGNE, les affectataires concernés, le directeur départemental des services d'archives, le conservateur des antiquités et objets d'art, le conservateur régional des monuments historiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au Ministre de la Culture et de la Communication.

Fait à Montauban le 17 JAN. 2017
Le Directeur des Libertés Publiques
et des Collectivités Locales

Fabrice MARQUAND